

Déclaration CFDT-VNF au CA du 8 mars 2023

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les administrateurs,
Mesdames et Messieurs de la Direction,
Cher(e)s collègues,

Le CSA Central a été consulté la semaine dernière sur les orientations d'emplois 2023. Sans surprise, au regard des reprises d'emplois, le CSA s'est prononcé à l'unanimité contre les orientations d'emplois proposées par la direction sous validation des tutelles.

Conformément au texte en vigueur, la direction a convoqué à nouveau le CSA Central ce lundi sur le même projet, ne tenant compte d'aucune des remarques et alertes exprimées par les organisations syndicales.

Clairement, la direction a indiqué que de toute façon, le projet n'aurait pas pu être modifié car cela ne dépendait pas de sa seule autorité : en clair, elle n'a pas la main et c'est une consultation de pure forme !

Mesdames et Messieurs des tutelles de l'Etat, il semble donc cohérent que nous nous retournions vers vous et à ce titre, voilà la question que nous souhaitons vous poser : Qu'est ce qui factuellement a été réalisé pour justifier l'optimisation des effectifs de VNF ?

- La modernisation ? Non seulement elle n'est pas encore faite mais elle est à construire et nécessite des moyens financiers et humains pour y parvenir...
- Des allègements de procédures, de process ? Non ! A l'image de la multiplication des strates hiérarchiques dans cet établissement et plus généralement dans la fonction publique, elles se multiplient et en plus sont chronophages et pour certaines sans aucune plus-value ;
- Des missions abandonnées ? Non ! Elles se renforcent à l'inverse. En plus de la modernisation, l'approche des JO 2024 amplifie encore la mobilisation d'un grand nombre de personnels ;
- Une baisse de budget avec comme conséquence une baisse des investissements ? Non ! Même si les budgets restent encore insuffisants au regard des besoins de régénération et du retard pris dans ce domaine pendant des années ;
- Une baisse du trafic ? Nonobstant la période COVID et ses confinements, le trafic n'a pas baissé, il a même sur une décennie, augmenté.

Il n'est pas possible de se satisfaire du fait qu'initialement la trajectoire du COP devait être encore pire. Ce n'est plus audible au regard des tensions sur les effectifs et dans tous les services.

Nous arrêtons la liste des contres exemples et réitérons notre question : pourquoi VNF, malgré un COP très ambitieux, nécessitant une mobilisation forte de ressources humaines et financières, est le seul établissement public à être sanctionné par une reprise d'effectif dans notre ministère ? Cela suffit !

Dans le cadre de la revoyure du COP, engagée entre la direction générale et les tutelles, outre le fait de revendiquer l'arrêt de l'hémorragie des effectifs sans aucune logique, la CFDT-VNF souhaite vous interroger sur la future cartographie des niveaux de service suite à la négociation des contrats canaux et l'impact pour les personnels. Monsieur le directeur général, suite à la signature du COP et l'engagement des discussions autour des contrats canaux, vous aviez annoncé la réalisation de cette nouvelle cartographie et en fonction des discussions avec les collectivités, de leurs contributions, que vous devriez arbitrer sur le maintien, le renforcement ou le renoncement à certaines de nos missions. Récemment encore, vous avez indiqué auprès des représentants du personnel,

regretter les arbitrages sur la reprise des effectifs et que désormais nous atteignons un seuil critique qui oblige l'arrêt de certaines de nos missions.

Ce discours anxiogène mais réaliste au regard des arbitrages ministériels, interroge les personnels et ces derniers revendiquent légitimement d'obtenir une visibilité, au moins à moyen terme, plutôt qu'un couperet permanent au-dessus de leur tête sur leur avenir professionnel!

Après les plantes invasives dont le problème perdure, le stress hydrique est également source d'anxiété pour beaucoup de monde et vous l'imaginez, pour les personnels de VNF. En effet, sans eau, l'existence même de notre établissement est remise en cause ! Là encore, à l'heure où le COP est rediscuté avec l'Etat, la CFDT-VNF sollicite de repenser l'affectation des crédits et la hiérarchisation des travaux entrepris. La priorité, qui ne signifie pas exclusivité, doit être portée sur la régénération de notre réseau, sur l'étanchéité du linéaire et de nos bassins. Quelle utilité de moderniser nos écluses si plus aucun bateau ne peut naviguer faute d'un enfoncement suffisant ? Quelle utilité de développer les centrales hydrauliques si VNF n'est plus en capacité de fournir le débit d'eau suffisant pour lequel d'ailleurs, elle s'engage, ce qui pourrait impacter sa responsabilité et ses finances en cas de défaillance ? Le développement du tourisme fluvestre dans les contrats canaux est bien, mais quel intérêt demain si la voie d'eau est désertée ? Pire encore, qu'en restera-t-il quand elle sera asséchée ?

Au regard du plan de 100 milliards sur 10 ans consacré au ferroviaire suite aux annonces récentes de la première ministre, l'enveloppe mobilisée pour la voie d'eau, son instabilité liée à la clause de revoyure tous les 3 ans, semble bien faible pour l'un des plus grands gestionnaires de l'or bleu !

Il ne doit pas y avoir d'opposition ou de priorisation entre l'arrosage en faveur de l'autonomie alimentaire, les centrales hydrauliques en faveur de la production d'électricité, le fluvestre en faveur du tourisme, la navigation pour le report modal, la gestion hydraulique pour la gestion de la ressource en eau et la sécurité des personnes et des biens. Tout est lié et le point central, c'est l'eau, car sans elle, il n'y aura plus rien, à commencer par la vie sur cette planète !

La CFDT-VNF revendique un grand plan de sauvegarde de la ressource eau et un renforcement et une priorisation des crédits à cet effet. La modernisation doit être mise au service de cette cause et non dans l'objectif de conduire à des gains d'effectifs, à une déshumanisation et désertification de notre réseau. C'est aussi la présence humaine qui contribue à la sécurisation de notre réseau, des personnes et des biens et à son attractivité.

Nous souhaitons également alerter à nouveau sur la tension liée à la crise inflationniste pour les personnels de VNF. Nous l'avons dit lors du dernier CA dans le cadre du vote du budget : l'accompagnement salarial direct et indirect des personnels n'est absolument pas à la hauteur de l'envolée des prix. Rappelons une nouvelle fois quelques exemples factuels :

- Le coût induit par l'augmentation des produits alimentaires de base qui oscille entre 15 et 25 %, parfois même jusque 50 %. Le ministre Bruno Lemaire peut dire que « le mars rouge » n'aura pas lieu, de notre côté nous considérons que « le stade du rouge » est dépassé depuis des mois ! Aucune trajectoire économique ne prévoit d'amélioration sur le premier semestre mais potentiellement un simple ralentissement de l'inflation d'ici la fin de l'année ;
- L'augmentation démesurée du prix de l'énergie que cela soit sur le fuel, le bois, les pelés, l'électricité, le gaz, le carburant etc. L'électricité, augmente de 15 % cette année et en deux ans, le prix des carburants a explosé. Sans reporter la responsabilité et la charge de l'inflation sur les employeurs, l'état lui-même appelle les entreprises à faire les efforts nécessaires pour faire évoluer les salaires. Les quelques euros distillés individuellement sur les uns et les autres sont loin de combler le manque à gagner. Il est inutile de lister des enveloppes en milliers ou en millions d'euros car pour les personnels, ce qui a de l'intérêt, reste ce qu'ils touchent individuellement et sur ce point croyez nous, c'est loin d'être satisfaisant et suffisant. Là encore, devons-nous nous tourner vers les tutelles, réels décideurs pour cet établissement public ?

Mesdames et Messieurs des tutelles, à l'heure où le panier moyen augmente de 740 €/an, que le plafond des titres restaurant atteint 13 €, que celui des salariés de droit privé de VNF est à 9 €, pensez-vous qu'une revalorisation du titre restaurant au mois de juin 2023 pour les personnels de droit public, de 5 € à 6,50 € correspondant à une évolution de 90 centimes de la part employeur, est suffisante pour faire face à l'augmentation des prix ?

La CFDT-VNF vous demande le doublement de l'enveloppe allouée à cette mesure, une mise en œuvre dans les meilleurs délais et un alignement du titre restaurant à 9 € au plus tard au 1^{er} janvier 2024.

Rappelons en sus de l'inégalité actuelle du montant des titres restaurant, l'accord d'intéressement pour les personnels de droit public négocié et budgété depuis 2020, qui n'a toujours pas, par votre fait, pu se mettre en œuvre au grand désespoir de la direction générale qui voit sa crédibilité engagée. Les personnels de droit publics quant à eux sont forcés de constater une attaque en règle du pacte social. A minima, dès cette année, ce budget peut être réorienté sur les titres restaurant avec une mise en œuvre dès l'année prochaine de l'intéressement.

Dans le cadre de la réforme des retraites, le mot obstruction n'a jamais été autant utilisé par le gouvernement qui reste pour autant totalement sourd à l'expression des 93% des travailleuses et travailleurs opposés à cette réforme des retraites injuste et non justifiée. D'une même manière, la CFDT-VNF considère que les tutelles obstruent le dialogue social d'un établissement public que l'Etat a voulu unilatéralement créer sans que les ambitions affichées ne soient adaptées aux moyens donnés.

Mesdames et Messieurs les administrateurs, nous avons la chance aujourd'hui d'avoir un personnel attaché à la voie d'eau, à cet établissement, à ses missions. Mais les générations et le rapport au travail changent ! Le sacerdoce du plus grand nombre n'est plus le moteur qui animera les générations futures ! Les difficultés à recruter, le turn-over qui s'installe, la tension du marché de l'emploi dans certains métiers : tous ces signes doivent vous alerter et vous inciter à tout faire pour garder à flot un établissement qui, dans les prochaines années et au regard du changement climatique, aura un rôle central !

Oui il faut investir à VNF et en parallèle investir sur son personnel ! La CFDT-VNF parle d'investissement et non de charges ou de coûts ! De la même façon que le rapport au travail change dans notre pays, vous devez changer votre regard sur le service public et le personnel qui contribue à sa réussite. Il en va de l'avenir de VNF !

Merci pour votre attention.

Les représentants CFDT-VNF
au Conseil d'Administration